



Contrôles aux entrées : Abus de pouvoir de la direction

Mercredi soir en fin de poste d'après-midi, une vaste opération de contrôle des coffres des véhicules des salariés a été organisée par Securitas, sur ordre de la direction PSA. Cela a occasionné d'énormes embouteillages dans le site, avec une file d'attente de près de 20 mn, notamment à la sortie autoroute. L'overtime au Montage ne suffisait pas à la direction, il fallait encore qu'elle nous retienne à l'usine avant un week-end de 4 jours !

La direction affirme qu'elle diligente ces contrôles à la suite de vols de pièces. Nous n'avons aucune possibilité de savoir si ces vols sont réels.

Mais de prétendus vols ne peuvent en aucun cas permettre à la direction de faire tout et n'importe en quoi en matière de contrôles.

La CGT vous rappelle la loi en la matière :

- Lorsqu'il s'agit de fouilles liées à la recherche d'objets volés (fouilles de sacs personnels ou contrôle visuel de coffres), elles sont normalement assimilées à des perquisitions. Cela signifie qu'elles ne peuvent être faites que par un officier de police judiciaire, tel que prévu par le code de procédure pénale.
- Mais il est admis par la loi (pour protéger les employeurs), qu'il puisse être demandé aux salariés de présenter le contenu de leurs effets personnels. Cela n'est possible qu'en cas de disparitions renouvelées et rapprochées d'objets ou de matériel appartenant à l'entreprise... ce qui reste à prouver !

ATTENTION ! UNE OPÉRATION DE CONTRÔLE, POUR ÊTRE LÉGALE, DOIT RESPECTER CERTAINES RÈGLES

1. Avant de vous faire ouvrir votre coffre (ou votre sac), l'agent de sécurité doit vous informer que **vous avez le droit de refuser ce contrôle**.
2. Il doit aussi vous avertir que si vous acceptez le contrôle, **vous pouvez demander la présence d'un témoin**.
3. La vérification doit s'effectuer dans des conditions qui **préservent l'intimité des salariés**. Est-ce qu'au beau milieu d'une file de voitures, le contrôle préserve notre intimité ?
4. En cas de refus du salarié, l'employeur ne peut qu'alerter les services de police judiciaire compétents.

Rien de tout cela n'a été respecté mercredi dernier, ni même lors d'aucun contrôle. Des salariés se sont vu confisquer leur badge, d'autres ont été menacés de rapports. Les agents de Securitas ont agi sur ordre de la direction PSA.

La direction, s'appuyant sur le fait que l'usine est sa propriété, considère qu'elle est en droit de nous imposer tout ce qu'elle veut. Mais ce n'est pas le cas ! Même si la loi est du côté des patrons, il y a un minimum de réglementation qui existe encore.

Alors faisons-nous respecter !